## PARIS, le 09/10/2003

## DIRECTION DE LA REGLEMENTATION DU RECOUVREMENT ET DU SERVICE DIRRES

## **LETTRE CIRCULAIRE N° 2003-150**

OBJET: Modification du champ d'application du Versement Transport (art L. 2333-64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Changement d'adresse du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération MACONNAISE.

**TEXTE A ANNOTER:** Lettre circulaire n° 2002-051 du 15/02/2002.

Par courrier en date du 27 août 2003, le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération MACONNAISE nous informe d'un changement d'adresse.

Toute correspondance doit désormais être adressée au :

Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération MACONNAISE 16, rue Lamartine 71000 MACON